

Poitiers, sa fenêtre est traversée par une balle... Des armes de quartier comme s'il en pleuvait !

écrit par Maxime | 11 mars 2018



Poitiers : le système des « armes de quartier » au procès de Frédéric Mohamed

Tel est le titre choisi par « la Nouvelle République » pour évoquer cette affaire jugée devant la Cour d'assises de Poitiers.

<https://www.lanouvellerepublique.fr/vienne/poitiers-le-systeme-des-armes-de-quartier-au-proces-de-frederic-mohamed>

Le procès de Frédéric Mohamed:

Dans la famille Mohamed, on porte des prénoms français ; bel effort d'intégration à saluer.

Hélas, l'essai reste à transformer pour Frédéric dont le procès aura au moins permis de révéler quelques coulisses de la délinquance locale.

Ce procès confirme que le stock considérable d'armes dans les cités n'est pas un mythe.

C'est d'autant plus inquiétant que le quartier de Beaulieu n'est pas spécialement mal famé.

C'est d'autant plus révoltant que le citoyen ordinaire n'a pas le droit d'avoir une arme, même une bombe lacrymogène dans un sac pour faire une course ou une promenade.

C'est d'autant plus navrant que les gauchistes font tout pour désarmer la police et aux Etats-Unis, pour faire pression sur Trump afin de remettre en cause le droit pour chaque citoyen d'avoir une arme.

Dans une France une et indivisible, républicaine, égalitaire, il est inadmissible que les racailles puissent avoir un libre accès aux armes planquées dans les cités et les citoyens ordinaires ne puissent avoir des armes légalement que dans des cas vraiment exceptionnels et après autorisation administrative individuelle.

On peut pourtant penser que telle est la situation actuelle.

« Le lundi 2 mars 2015, une quadragénaire, son fils et un ami du tireur sont blessés par balles au pied d'un immeuble dans le quartier poitevin de Beaulieu, rue de la Jaille.

L'auteur des tirs, interpellé à Nantes après quinze jours de cavale, est un homme âgé à l'époque de 36 ans, Frédéric Mohamed, qui a passé toute son enfance aux Trois-Cités, à Poitiers.

Un petit délinquant sans envergure qui a déjà passé de nombreuses années derrière les barreaux.

Le procès du tireur, poursuivi pour tentative d'homicide mais aussi pour toute une série de délits connexes (séquestration, menaces de mort, violences avec arme, vol, mise en danger de la vie d'autrui...) a débuté hier devant la cour d'assises.

Il s'achèvera vendredi soir.

Le cœur de l'affaire – les coups de feu du 2 mars – a à peine été évoqué hier.

Les débats ont principalement porté sur les deux jours qui ont précédé le crime, avec notamment l'audition de Véronique Mohamed, la mère de l'accusé, chez qui il résidait au 3 rue de la Jaille, à Beaulieu, et celle, partielle, de son ancienne compagne et victime des tirs, Christelle Mounir ».

L'affaire intervient en effet sur fond de liberté niée de la femme de choisir son compagnon

<http://www.centre-presse.fr/article-588785-je-croyais-qu-il-s-avait-mis-avec-christelle.html>.

Le système des armes de quartier :

Le plus stupéfiant concerne la description du système des « armes de quartiers » :

« L'auteur des faits s'entraînait-il au tir la veille ?

La cour a passé un très long moment sur un événement survenu totalement en marge de la tentative de meurtre reproché à Frédéric Mohamed.

Le dimanche 1er mars, soit la veille des faits, une retraitée habitant un grand appartement dans un immeuble situé sous Blossac découvre avec stupéfaction que la baie de son salon a été traversée par une balle, tirée depuis l'autre rive du Clain.

Très vite, les policiers ont la conviction que l'arme à l'origine de ce tir est le 9 mm (jamais retrouvé) qui, le lendemain a servi à blesser Christelle et les deux jeunes qui l'accompagnaient.

Un tir accidentel de Frédéric Mohamed en train d'essayer le pistolet ?

Il le nie farouchement mais c'est la conviction de l'accusation. »

Armes de quartier. D'où un curieux échange qui permet à l'accusé de décrire le curieux système des « armes de quartier » qui, selon lui, fonctionnerait dans certains quartiers poitevins : « Je suis pour rien dans ce tir du samedi. Le 9 mm, je l'avais seulement depuis le matin du dimanche. »

Mais, s'insurge l'avocat général, il est avéré que le samedi, précisément, Christelle, « séquestrée » dans l'appartement de la rue de la Jaille, a déjà été menacée de mort par Frédéric, armé d'une arme de poing.

« Ah, oui, mais là, c'était un 7-65, » explique l'accusé, qui raconte qu'à Beaulieu, c'est très facile de changer de calibre comme on change de chemise :

« Moi, avant, j'avais un 11-43. J'ai eu aussi des fusils de chasse, un fusil à pompe... C'est des " armes de quartier ". »

Et d'expliquer aux jurés interloqués que, comme il y a des voitures ou des scooters de quartier qu'on peut emprunter à loisir, le même système fonctionne pour les armes :

« A Beaulieu, il y a des petits jeunes qui ont une cave avec des armes dedans, pistolets à grenaille, pistolets, carabines... »

Il n'y a qu'à se servir (...) ».